de construction d'un tronçon d'aqueduc à l'extrémité du boulevard d'Armentières, vers la rue Cuvier; 3° des travaux de construction d'un aqueduc rue Darbo; 4° des travaux de construction d'un tronçon d'aqueduc rue Cadeau; 5° des travaux de construction d'un tronçon d'aqueduc rue Buffon; 6° des travaux de mise en état de viabilité de la rue de Babylone; 7° des travaux de nivellement rue Victor Hugo et Lamartine, pour la rectification du sentier de Courcelles.

Travaux de voirie

Le Conseil renvoie aux troisième et première Commissions l'examen d'un projet de nivellement concernant les Boulevards de Reims et de Lyon.

Il renvoie aux mêmes Commissions : 1° un projet d'acquisition d'un immeuble à l'angle de la rue de la Chapelle-Carette pour l'élargissement de la ruelle Cuvelle. 2° un projet de construction d'un syphon sous le canal pour la dérivation du courant des Trois-Ponts; 3° la demande de classement et de mise en état de viabilité de la rue Morse; 4° la demande de classement de la rue du Hâvre; 5° la demande d'achat d'une parcelle de terrain de 6 mètres dans la rue de la Gare, formée par M. H. Coudrelier, calfatier; 6° l'examen d'un rapport du directeur de la voirie municipale concernant le pavage d'une section du boulevard Gambetta.

Deux propositions

Avant de prononcer le huis-clos, M. le maire donne lecture de deux propositions.

La première a trait aux adjudications de diverses fournitures pour les fourneaux économiques quand ils pourront fonctionner. A peu de chose près, le cahier des charges ressemble à celui des précédentes adjudications. M. le maire prie en conséquence le Conseil de revêtir ce cahier des charges de son homologation. Cette proposition est renvoyée à l'examen des 1re et 3e commissions et à la commission du bureau de bienfaisance.

La seconde est relative à l'habillement des agents de la sûreté et des secrétaires de commissariat ; M. le Maire propose de recourir désormais à l'adjudication publique. — Renvoi à l'examen de la première commission.

Question de M. Lepers

M. Lepers dit que les ouvriers indigents reconnus par le Bureau de Bienfaisance, et qui habitent des quartiers comme le Pile, ont misère à aller chercher leur coke aussi loin, à l'établissement du gaz : ces ouvriers voudraient pouvoir s'en fournir au dépôt de la rue Bernard. — La question sera étudiée.

M. Lepers se fait ensuite l'écho de la plainte de M. Ramon, ex-soumissionnaire pour la buvette de l'école de natation; M. Ramon prétend avoir soumissionné au taux le plus élevé; néanmoins on a déclaré qu'il ne pouvait être adjudicataire. Il voudrait qu'on dise, en séance publique, la raison de cette exclusion.

M. le Maire. — M. Ramon ne devait pas s'adresser à la municipalité : c'est la préfecture qu'il devait aviser, et aussitôt après l'adjudication. En cette matière, le bureau est souverain et n'a pas à justifier de ses décisions.

Le presbytère de Ste-Elisabeth

M. Willem revient sur la question du presbytère de Sainte-Elisabeth. Il a été décidé qu'on inspecterait la maison pour voir si elle ne pouvait pas loger les quatre vicaires : or, j'ai lu le contraire dans les journaux...

Voix diverses : Mais votre proposition n'a pas été adoptée! Elle a été mise aux voix, et elle a été rejetée !

M. Willem. — Voilà un local fait pour loger cinq vicaires, et on paie la maison particulière louée par ces messieurs. C'est affaire à l'Administration de s'occuper si le presbytère de Sainte-Elisabeth ne peut les loger tous.

M. Vinchon. — Nous nous rendrons compte de cela.

M. Rémy Degalle. — J'ai appris que les quatre vicaires louaient ensemble une maison à raison de 1.000 francs par an ; ils font donc une économie de 1.400 francs ?

M. le Maire. — Vous revenez sur une affaire jugée.

La parole retirée à M. Remy Degalle

M. Rémy Degalle. — La municipalité a dû recevoir une pétition émanant des cochers de place...

M. le Maire. — Cela ne regarde pas l'administration, mais bien la police.

M. Degalle. — Il me semble que le Conseil municipal pourrait bien interdire à la police d'empêcher les ouvriers de travailler.

M. le Maire. — M. Degalle, je vous prie de ne pas parler sur ce ton-là.

M. Rémy Degalle. — En temps de grève, on réquisitionne l'armée pour forcer les ouvriers à travailler, puis la police les en empêche !

M. le Maire. — M. Degalle, je vous retire la parole !

M. Rémy Degalle. — Je sais d'où cela vient. On lancera un protestation s'il le faut,

M. Vinchon. — Que ne vous entendez-vous avec M. le Maire ?

M. Rémy Degalle. — J'ai vu M. le Maire trois fois à ce sujet.

M. le Maire. — J'ai examiné l'affaire et n'ai pas de compte à en rendre.

Le vœu de M. Tiers

M. Tiers donne lecture du vœu suivant :

« Le Conseil :

» Considérant que par ses délibérations du 23 décembre 1886 et du 11 janvier 1887, la ville et les propriétaires intéressés se sont engagés à donner à l'Etat une subvention de 62,500 francs pour la construction d'un chemin de fer destiné à relier la gare de Roubaix-Wattrelos à celle d'Herseaux;

» Considérant que l'enquête a eu lieu en avril 1888, et que la commission d'enquête réunie en mai 1888, a reconnu l'utilité publique de cette ligne;

» Considérant que la Belgique a déjà terminé ses travaux de construction jusqu'au territoire français;

» Considérant que la ville et les propriétaires ont rempli leurs engagements ;

» Considérant qu'il y a lieu de ne pas tolérer, au point de vue des intérêts communaux contre un retard aussi peu expliqué qu'inexplicable ;

» Emet le vœu :

» Que l'Administration municipale adresse à qui de droit une protestation énergique pour contraindre la Compagnie du Nord à établir cette voie ferrée. »

Le Conseil municipal se rallie au vœu de M. Tiers.

Le huis-clos est prononcé. La séance est levée à 9 heures 55.

CONCERTS & SPECTACLES

Au cercle de la Concorde. — La société dramatique du cercle de la Concorde offrait dimanche et hier lundi, à ses membres honoraires, une soirée qui ne le cède en rien à celle qu'elle donna l'été dernier. Nous sommes heureux de constater que le bongoût préside toujours au choix de ses pièces. Et d'abord, un charmant lever de rideau : *Le massacre d'un innocent*, comédie en un acte, qui pétille d'esprit et de gaîté.

Notons la bon entrain des acteurs; MM. A. et J. Wibaux, H. et A. Leleu, A. Cléty qui se sont bien acquittés de leurs roles.

Les Mémoires du Diable nous ont donné l'occasion d'apprécier le véritable talent de ces artistes. La scène se passe au commencement du XIXe siècle. Trois aventuriers ont réussi à se partager l'héritage de Ronquerolles, au détriment du véritable possesseur. Mais ils avaient compté sans l'arrivée d'un clerc de notaire, qui, au courant des machinations tramées dans l'étude de son maître, vient, sous des apparences fantastiques, dévoiler le mystère, et rendre au baron dépossédé les biens qui lui étaient légitiment dûs. Comme toujours, la vertu est récompensée.

Tous les interprètes ont tenu leur rôle en acteurs consommés. A noter la scène du 2e acte où Robin — être diabolique — épouvante les seigneurs en les menaçant de ses mémoires. Cette scène remplie par M. Cléty (Robin) a obtenu grand succès et l'interprète a été l'objet d'une ovation spéciale.

Nos félicitations à MM. J. Perfeille, H. Leleux, A. Leleux, G. Beuscart et A. Wibaux.

MM H. Lesur, E. Lesur et P. Lacombles nous ont paru des serviteurs bien dévoués. Signalons la mise en scène, des plus correctes.

La partie comique était dévolue à M. Alfred Cocheteux, amateur roubaisien, qui a obtenu un succès de fou rire ; son éloge n'est plus à faire.

La tâche d'accompagnateur était réservée à M. Eugène Delporte qui l'a remplie avec son talent habituel.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du lundi 29 décembre

Président : M. Hedde, vice-président.

Encore les fraudeurs. — Pour importation de café-vert de provenance étrangère, sur le territoire de Wattrelos, Decottignies et Demazy ont été condamnés, le premier à trois jours, le second à quinze jours d'emprisonnement, en outre 500 francs d'amende.

— Le jeune Henri Piquette, dit Bettremieux, arrêté à Leers, sera détenu six mois dans une maison de correction; même amende.

— Enfin il est infligé un mois et 500 fr. d'amende à François Devlieger, trouvé nanti de marchandises étrangères à Wattrelos.

Un vol à Wattrelos. — Le 26 décembre, Rigolle, marchand de légumes à Wattrelos, constatait la disparition, de son étalage, d'un panier contenant des pommes et des oranges. Il découvrit bientôt son voleur qui, du reste, ne le nia point. C'est un nommé Devlaeminck. Ce dernier, mécontent d'être déçu dans le résultat de sa bonne entreprise, ne trouva rien de mieux que de rouer de coups et terrasser le marchand.

A l'audience, il prétend n'avoir fait que repousser Rigolle.

Dans les deux délits, Devlaeminck est condamné à 3 mois de prison.

Audience civile

Devant la même chambre, qui a jugé correctionnellement les affaires précédentes, s'est plaidée ensuite une affaire de contrefaçon qui intéresse, dans une certaine mesure, l'industrie.

M. Dervaux, ingénieur chimiste à Bruxelles, avait pris, le 5 avril 1888, un brevet pour un appareil dont le but principal était de préparer de l'eau de chaux saturée, destinée à épurer les eaux industrielles.

On sait qu'il est important d'arriver à éliminer les éléments étrangers dissous ou suspendus dans l'eau qui doit servir à alimenter les chaudières des machines à vapeur.

La présence de certains corps en contact avec d'autres, peut en effet, déterminer quelquefois des réactions susceptibles d'amener des explosions, ou des accidents graves.

Or M. Dervaux rencontra, chez MM. Motte et Blanchot, apprêteurs à Roubaix, un appareil saturateur qui parut lui présenter les mêmes caractères et conditions que son invention, et qui avait été fourni à cette maison de Roubaix par la Société d'épuration des eaux industrielles, de Lille.

De là, saisie qui fut pratiquée le 1er août 1889, et procès intenté quelque tems après.

Le tribunal ordonna d'abord une expertise : c'est sur le rapport des experts que les parties discutaient aujourd'hui ; les conclusions formulées par les experts sont favorables à la société défenderesse laquelle, d'après eux, n'aurait ni copié, ni imité le saturateur de M. Dervaux.

Me Delemer plaidait pour M. Dervaux ; Me Allard du barreau de Paris, présentait la défense de la société. Les débats ont été très longs.

Le jugement sera rendu ultérieurement.

Me Conforme.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du lundi 29 décembre

Accident à Tourcoing. Arrêt. — La Cour, déboutant M. Cozyns de sa demande, lui a refusé tous dommages-intérêts contre MM. Vanzeveren frères et Cie, en raison de l'accident dont son fils a été la victime.

Une question de transport par chemin de fer a été plaidée aujourd'hui entre M. Grousseau, du barreau de Lille, pour la Compagnie d'assurances *La Mannheim*, et Me Dubois, pour la Compagnie du Nord.

Il s'agit d'un appel d'un jugement du tribunal de Tourcoing, en date du 11 février. L'affaire est importante et intéressante. Elle a trait à l'interprétation d'un tarif international. Nous en rendrons compte.

NOUVELLES MILITAIRES

Etat-Major général. — Voici la liste des généraux de division proposés pour le Conseil supérieur de la guerre et pour le commandement d'un corps d'armée : Les généraux Gillon, Boussenard, D'Aubigny, Pesme, Fabre, Hervé, Voisin, Vosseur, O. Neil, Peaunellier.

Ajoutons que la 1re vacance est réservée au général Mathelin, commandant actuellement la 2e division d'infanterie à Arras.

Cette première vacance sera produite le 4 février prochain, par le passage dans le cadre de réserve du général Bréart commandant le 19e corps à Alger.

Parmi les généraux de brigade classés par le Conseil supérieur de la guerre et la Commission des commandants des corps d'armée figurent les généraux de brigade Garnier des Garets, actuellement à Nice, et le général Luzeux, à Nîmes.

La mort du général Leclotte réduit à 6 le nombre des généraux de division maintenus en activité comme ayant commandé en chef devant l'ennemi. Ces généraux sont : MM. de Ladmirault, de Failly, d'Exea d'Oumere, Lallemand, Torgemol, et Schmitz.

Paquets de pansement en campagne. — Le ministre de la guerre vient de prendre une série de mesures fort intéressantes.

Dorénavant chaque officier ou soldat recevra au moment de la mobilisation, un paquet de pansement fourni par le service de santé qu'il portera dans la poche intérieure de son dolman, veste ou capote.

Ce paquet, qui a la forme d'un petit portefeuille plat, se compose :

1° D'une enveloppe extérieure en tissu de coton.

2° D'une deuxième enveloppe en tissu caoutchouté, mettant le contenu à l'abri de l'humidité.

3° D'un gâteau de ouate rendu aseptique par le séjour prématuré dans une solution de bichlorure de mercure à 1/100. Ce gâteau est contenu dans un morceau de taffetas, pour empêcher son effritement, il peut se diviser en deux parties dans le cas de blessure double (trous d'entrée et de sortie de la balle.

4° D'une petite compresse en gaze de soie également aseptisée par le bichlorure.

5° D'un morceau de tissu caoutchouté analogue à celui de la 2e enveloppe empêchant le dessèchement de la plaie et du pansement.

6° D'une bande de 6 centimètres de large et 7 mètres de large en gaze de soie, également bichlorurée.

7° Enfin 2 épingles de sureté, vulgo de nourrice, enveloppées de papier et mises entre les 2 enveloppes pour que le métal ne soit pas attaqué par le bichlorure de mercure.

Le paquet antiseptique à l'avantage d'abord de fournir au médecin du régiment un matériel de pansement presque suffisant pour les premiers besoins du champ de bataille, sans qu'il soit obligé d'avoir recours à ces approvisionnements.

Et aussi de mettre rapidement la blessure à l'abri de l'infection qui pourrait lui être apportée par son contact avec les doigts ou avec la terre.

DEMANDEZ PARTOUT LE

SAVON DES MILLE PARFUMS

Préparé par FERRAILLE Aîné

Croix, près Roubaix.

Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—23333

NORD

Nominations ecclésiastiques. — M. l'abbé Pétillon, vicaire à Saint-Jacques, est nommé aumônier de la corporation chrétienne de l'usine de l'Abbaye-des-Prés à Douai, en remplacement de M. l'abbé Lenclut; M. l'abbé Carissimo, vicaire à Saint-Vincent-de-Paul à Lille est transféré à Douai Saint-Jacques; M. l'abbé Lenclut, aumônier de la corporation chrétienne de l'abbaye-des-Prés à Douai, est nommé curé d'Avesnin.

Mariage. — Le mariage de M. Germain Lefèvre-Pontalis, secrétaire d'ambassade, fils de M. Antonin Lefèvre-Pontalis, membre de l'Institut, ancien député du Nord, avec Mlle Henriette Bréart, sera célébré lundi prochain, 5 janvier, en l'église Saint Philippe du Roule, à Paris.

La bénédiction nuptiale sera donnée par S. Em. le cardinal Langenieux, archevêque de Reims.

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure

Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE

COUPE ET FAÇON GARANTIES

49508—2423

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DEFIVE-BAYART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Isidore DEFIVE, veuf de Dame Juliette BAYART, décédé à Roubaix, le 28 décembre 1890, dans sa 76e année, administré des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 31 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mardi 30, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à l'Hospice.

Les amis et connaissances de la famille DOBIGIES-BOURGOIS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Elise-Hortense BOURGOIS, décédée à Roubaix, le 29 décembre 1890, dans sa 54e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 31 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Fabert, 16.

BELGIQUE

Commande de canons. — Le *Journal de Bruxelles* dément de la façon la plus formelle, la nouvelle que le département de la guerre aurait récemment commandé 100 canons à l'usine Krupp.

Le Congo. — L'*Indépendance belge* annonce que le tarif des droits d'entrée à la côte occidentale du Congo, tarif qui se discutait à Paris entre la France, le Portugal et l'Etat du Congo, vient d'être définitivement arrêté. Les signatures doivent être échangées aujourd'hui même ou demain. L'œuvre antiesclavagiste est maintenant complète. Il ne reste plus que l'adhésion des Pays-Bas.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

30 DECEMBRE 1706

MORT DE FRANÇOIS MARTIN

C'est un nom qui nous était pour ainsi dire inconnu à nous-même avant l'heure où nous l'avons étudié pour nos lecteurs, et cependant c'est celui du fondateur de Pondichéry et du véritable créateur de nos établissements de l'Inde, jadis si florissants.

Nous n'en avions absolument aucune lorsque Colbert constitua en 1664 la Compagnie des Indes au capital de 15 millions; le premier comptoir qu'elle établit dans l'Inde fut celui de Surate, sur la côte occidentale, à plus de 400 lieues au nord de la pointe de cette immense presqu'île; mais c'est surtout sur la côte orientale (ou de Coromandel) qu'il importait d'en créer, pour y ouvrir des relations commerciales avec le riche royaume de Golconde qui la bordait. La Compagnie obtint du roi de Golconde l'autorisation d'en établir un à Masulipatam, qui est sur cette côte, dressé au S. E. de Surate, puis elle s'empara de celui que les Hollandais possédaient à Saint-Thomé, au Sud de Madras, mais en 1673 les Hollandais le lui reprirent.

C'est alors que, pendant que la garnison qui avait capitulé retournait par mer à Surate, 60 hommes de cette garnison, sous la conduite de François Martin, vinrent s'établir, au mois d'avril 1674, sur un assez vaste emplacement désert précédemment acquis d'un chef indigène, à environ 40 lieues au Sud de Madras, s'y fondèrent une colonie qu'ils baptisèrent du nom de Pondichéry. Martin eut tout à y créer, mais c'était un homme énergique, entreprenant, connaissant le pays pour y avoir été jadis au service de la Compagnie hollandaise et qui eut le talent de plaire aux monarques indigènes, vassaux à peu près indépendants du Grand Mogol, empereur Tartare et musulman qui siégeait à Delhi, à 500 lieues de là vers le Nord.

Quinze ans après la fondation, Pondichéry était une colonie prospère, mais le soin de sa défense était un peu négligé par la compagnie, et Martin avait dû y pourvoir en enrôlant et disciplinant à l'européenne 300 indigènes qui furent le germe des régiment de Cipayes. Aussi n'avait-il pas plus de 30 ou 40 soldats français à sa disposition lorsque la guerre ayant éclaté entre Louis IV et la Ligue d'Augsbourg, les Hollandais vinrent avec une flotte nombreuse l'assiéger en 1693, et il dût capituler.

La paix de Ryswick nous ayant rendu Pondichéry, François Martin y fut renvoyé de France, arma la ville de façon à la mettre désormais à l'abri d'un coup de main; et en fit la capitale des possessions françaises dans l'Inde, dont il fut nommé directeur général en 1701 par Louis XIV, avec autorité sur les divers comptoirs plus ou moins éloignés. Il y mourut le 30 décembre 1706, avec la satisfaction de voir plus de 40,000 indigènes déjà groupés autour de la ville qu'il avait fondée, et l'influence française reconnue et aimée par les souverains du voisinage. Ayant enrichi les actionnaires de la Compagnie, il mourut pauvre, et c'est plus qu'on n'en peut dire de quelques-uns de ceux qui lui succédèrent.

CHOSES ET AUTRES

Calino est en train de trépigner sur le thermomètre, qu'il vient de briser.

Son beau-frère entrant :

— Comment, vous avez cassé le thermomètre ?

— Oui, monsieur. Au moins, comme ça, il ne baissera plus !

* * *

Une parisienne à une de ses amies, dont la fille va se marier et qui se lamente à ce sujet :

— Rassurez-vous, ma chère, elle viendra vous voir quelquefois... dans les premiers temps !

* * *

Les étrennes.

— Voyons, ma petite Jeanne, veux-tu que je te donne les trois vertus théologales en chocolat ?

— Oh ! marraine, j'aimerais mieux les « douze » apôtres!

HEURES DES TRAINS

Service d'Hiver du 3 novembre 1890

DÉPARTS DE ROUBAIX pour :

MATIN

5.11 — Lille, Douai, Arras, Amiens, Paris, Valenciennes, Hirson, Charleville, Sedan, Nancy, Comines.
5.32 — Belgique, Courtrai, Gand, Bruxelles-Nord, Anvers.
5.48 — TT Lille.
6.22 — Belgique, Tournai, Express Courtrai, Gand, Anvers, Bruxelles-Midi.
6.24 — Lille, Douai, Cambrai, St-Quentin, Laon, Reims, Calais. Armentières, Hazebrouck, Dunkerque, Béthune, St-Pol, St-Omer, Boulogne, Merville, La Gorgue, Estaire, Berguette.
7.04 — TT Tourcoing.
7.19 — Lille, Armentières, Lens, Comines, Express Arras, Amiens, 1re classe, 1re et 2e classe Paris, Rouen.
7.35 — Tourcoing. Tous les lundis ce train va à Mouscron.
7.53 — TT Lille.
8.17 — Lille, Armentières, Douai, Arras, Paris Calais, Hazebrouck, Boulogne, Dunkerque Hirson, Sedan, Charleville, Nancy, Valenciennes, Maubeuge.
8.23 — Belgique viâ Mouscron, Courtrai, Gand, Bruxelles, Tournai, viâ Menin, Bruges, Ostende, Blankenberghe, Heyst.
9.03 — TT Tourcoing.
9.26 — Lille, Douai, Cambrai, Laon, Reims, St-Quentin, Armentières, Express Calais, Londres, Dunkerque, St-Omer, Hazebrouck, Merville, La Gorgue, Berguette.
9.30 — Tourcoing, Menin, Bruges, Roulers, Halluin
9.37 — TT Lille.
10.04 — TT Tourcoing.
10.19 — Lille, Béthune, St-Pol, Cambrai, St-Quentin, Laon, Reims, Boulogne, St-Omer, Calais, Hirson, Maubeuge, Charleville, Valenciennes, Sedan, Nancy.
10.35 — Belgique, Tournai, Bruxelles-Midi. Néchin.
10.48 — TT Lille.
11.27 — Belgique, Courtrai, Gand et Bruxelles-Nord, Anvers.
11.46 — Lille, Armentières, La Gorgue, Berguette.
12.13 — TT Tourcoing.
12.22 — Lille.
12.09 — Lille, Douai, Arras, Amiens, Rouen, Comines, Express Paris 1re classe, Express Hazebrouck, Calais, St Omer, Londres 1re et 2e classe, Boulogne.
12.49 — Tourcoing, Halluin, Menin.
12.57 — TT Lille.

SOIR

1.28 — Belgique, Tournai, Bruxelles-Midi, Halluin.
1.44 — Lille, Cambrai, Laon, Douai, Reims, Saint-Quentin Douai.
2.04 — TT Tourcoing.
2.47 — Belgique, Tournai, Courtrai, Gand, Bruxelles Anvers.
2.48 — TT Lille.
3.31 — Tourcoing.
3.40 — Lille, Douai, Arras, Amiens, Paris, Cambrai, Busigny, Saint-Quentin, Laon, Reims.
4.04 — Lille, Béthune, Comines, Valenciennes, Maubeuge, Hirson, Charleville, Sedan, Nancy.
4.06 — TT Tourcoing.
4.40 — TT Lille.
4.41 — Belgique viâ Mouscron, Tournai, viâ Menin, Bruges, Ostende.
5.15 — Lille, Calais, Dunkerque, Saint-Omer, Hazebrouck, Boulogne, Epress, Douai, Cambrai, Valenciennes, Hirson, Amagne, Reims, Charleville, Sedan.
5.28 — Belgique viâ Mouscron, Courtrai, Tournai, Gand, Bruxelles.
6.04 — Tourcoing.
6.11 — Lille, Calais, Saint-Omer, Hazebrouck, Dunkerque, Douai, Cambrai, Saint-Quentin, Laon, Boulogne, express Paris 1re et 2e classe.
7.09 — TT Tourcoing.
7.20 — Lille, Valenciennes, Don, Béthune, Comines, Maubeuge.
7.26 — Belgique viâ Mouscron Tournai, Menin, Roulers, Thourout, Bruges.
7.48 — TT Lille.
8.16 — TT Lille.
8.32 — Lille, Douai, Arras, Paris, Cambrai, Caudry, Busigny.
8.34 — Belgique, Tournai, Courtrai, Gand.
9.02 — TT Tourcoing.
9.32 — Tourcoing.
9.48 — Lille, Douai, Arras, Amiens, Paris.
10.26 — Lille, express Dunkerque, Calais, Londres, Hazebrouck, Saint-Omer, Boulogne.
10.40 — Tourcoing.
11.18 — Lille, Douai, express Paris au départ de Douai, 1re et 2e classe, Arras, Amiens, Paris, Valenciennes.
11.28 — Tourcoing.
11.54 — Lille.
12.24 — Tourcoing.

ÉLECTRICITÉ

Téléphones, Sonneries, Porte-Voix, etc.

SÉCURITÉ ABSOLUE !!!

Appareils de sûreté contre les vols, l'incendie, etc.

G. LEMPIRE, électricien-spécialiste

entreprend l'installation complète des appareils de sécurité contre le vol, l'incendie, etc.

Avertisseurs d'incendie à réglage automatique s'adaptant aux installations de sonneries électriques existantes.

Serrures et Gâches électriques.

Contacts de sûreté pour portes, fenêtres, *coffres-forts*, tiroirs, etc.

Contacts de sûreté doubles ressorts, sonnant en poussant, pour trappes, *coffres forts* persiennes, croisées, etc.

Filsavertisseurs d'incendie et d'effraction, faisant fonctionner la sonnerie dès qu'on veut les couper.

Microphones espions pour entendre tout ce qui se dit dans un magasin, bureau atelier, cuisine, etc. Cet appareil peut se placer sous une tapisserie ou derrière un meuble.

S'adresser 16, Boulevard de Paris

ROUBAIX. 23241

VIENT DE PARAITRE :

NOUVELLE MÉTHODE SIMPLIFIÉE

DE TENUE DES LIVRES

par P. Degrelle-Lasalle, ROUBAIX

Cette méthode, due à d'ingénieuses *combinaisons de tracés*, ne saurait trop être recommandée à toutes les personnes qui s'occupent de comptabilité. — Clarté, simplification du travail, garantie absolue contre les erreurs et les oublis, possibilité d'inventaires rapides et sûrs leur apparaîtront comme les résultats certains de cette nouvelle méthode.

Prix **3** fr. **50**, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*.

A. BOUTRY, ENTREP

36, Rue de l'Espérance

ROUBAIX

TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS

PAVAGES, Sables et Graviers

VOIES FERRÉES

TERRASSEMENTS & NIVELLEMENTS

COUVERTURE

Zinguerie & Plomberie

COUPONS

Le CRÉDIT LYONNAIS, Agence de Roubaix, paie tous les coupons français et étrangers dont le prix est officiellement connu.

ORDRES DE BOURSE

Le CRÉDIT LYONNAIS, Agence de Roubaix, se charge de l'achat et de la vente de titres, **SANS AUTRE COURTAGE** pour la bourse de Paris, que celui des Agents de change; et pour les ordres à l'étranger moyennant une faible commission. 25153

GOFFIN et GABEREL

48, Rue de l'Epeule, Roubaix

ENTREPRISE GÉNÉRALE

DE BATIMENTS

MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES

PIERRES & MARBRES

SIMILI PIERRE, PLAFONNAGE

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

MERCERIE, LINGERIE, CHAPELLERIE ET DIVERS

Le « JOURNAL DE ROUBAIX » publie régulièrement, dans sa grande et dans sa petite édition, les adresses des principaux fournisseurs d'articles de mercerie, lingerie, chapellerie, etc. 3

Glaces et miroiterie en gros. Encadrements. Vitrerie, peinture. — Assurances contre le bris des glaces.— Paul HONORÉ, rue des Fabricants, 28.

MARCHÉS A TERME

Cours du 30 Décembre 1890

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE B F		TYPE 1 (QUAL. A FABRIQUE)		TYPE 2 (QUALITÉ COURANTE)		Peignés d'Australie — TYPE A (Q. COUR. A CHAINE)		TYPE B (Q. B. M. A TRAME)		TYPE C (Q. SUP. A TRAME)		TYPE A B (QUAL. P° TISSUTERIE)		ANVERS (par télégraphe) Peignés Buenos-Ayres — Belge T		Allemands B		Allemands M	
	Cote précédente	Cote du jour	Cote précédente	Cote du jour	Cote précédente	Cote du jour	Cote précédente	Cote du jour	Cote précédente	Cote du jour	Cote précédente	Cote du jour	Cote précédente	Cote du jour	Cote précédente	Cote du jour	Cote précédente	Cote du jour	Cote précédente	Cote du jour
Janvier	5.30	5.30	5.45	5.45	5.25	5.25	....	....	....	....	....	....	5.20	6.20	5.275	5.325	5.375	5.325	5.35	5.402
Février	....	....	5.45	5.50	5.25	5.28	....	....	....	....	....	....	5.90	5.90	5.30	5.35	5.30	5.35	5.35	5.40
Mars	5.35	5.35	5.50	5.525	5.30	5.30	....	....	....	....	....	....	5.90	5.90	....	....	5.325	5.35	....	....
Avril	....	....	5.52	5.60	5.30	5.35	....	....	....	....	....	....	5.90	....	....	....	5.35	5.35	....	....
Mai	5.375	5.375	5.525	5.60	....	....	....	....	....	....	....	....	5.90	....	....	....	5.35	5.375	....	....
Juin	....	....	5.55	5.65	....	....	....	....	....	....	....	....	5.90	5.90	....	....	5.375	5.50	....	....
Juillet	....	....	5.50	5.625	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.375	5.40	....	....
Août	....	....	5.50	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.40	5.40	....	....
Septembre	....	....	5.50	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.40	5.40	....	....
Octobre	....	....	5.50	5.60	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Novembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Décembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....

LAINES PEIGNÉES — LAINES BRUTES

MOIS de LIVRAISON	LEIPZIG (par voie télégraphique) — TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers		TYPE C Buenos-Ayres M d'Anvers		REIMS (par voie télégraphique) — Peignés de la Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. fabrique		TYPE 2 Qual. courante		TYPE SUPRA Irréductible		Peignés d'Australie — TYPE A Qual. courante à chaîne		TYPE B Qual. b. moyen à trame		TYPE C Qual. secondaire à trame		LE HAVRE par télégraphe B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0		ANVERS par télégraphe B.-Ayres Prima courante 34 0/0	
	Cote précédente MARCHS	Cote du jour MARCHS	Cote précédente MARCHS	Cote du jour MARCHS	Cote précédente	Cote du jour	Cote précédente	Cote du jour	Cote précédente	Cote du jour	Cote précédente	Cote du jour	Cote précédente	Cote du jour	Cote précédente	Cote du jour	Cote précédente	Cote du jour	Cote précédente	Cote du jour
Janvier	4.275	4.30	....	....	....	....	....	....	....	....	6.15	....	5.90	....	....	....	1.54	1.54	....	....
Février	4.30	4.325	....	....	....	....	....	....	....	....	6.10	....	5.90	....	....	....	1.58	1.58	....	....
Mars	4.30	4.325	....	....	....	....	....	....	....	....	6.10	....	5.80	....	....	....	1.583	1.583	....	....
Avril	4.30	4.35	....	....	....	....	....	....	....	....	6.05	....	5.85	....	....	....	1.585	1.585	....	....
Mai	4.325	4.35	....	....	....	....	....	....	....	....	6.05	....	5.80	....	....	....	1.59	1.59	....	....
Juin	4.35	4.35	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.80	....	....	....	1.60	1.60	....	....
Juillet	4.35	4.35	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.80	....	....	....	1.60	1.60	....	....
Août	4.35	4.35	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.60	1.60	....	....
Septembre	....	4.375	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.60	1.60	....	....
Octobre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.61	1.61	....	....
Novembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Décembre	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	6.20	....	6.05	....	....	....	1.60	1.60	....	....

FEUILLETON DU 31 DECEMBRE 1890.— 21

MER BLEUE

par Pierre MAEL

PREMIÈRE PARTIE

IX

Un coup d'œil lui avait suffi pour se rendre compte de l'événement.

Le crépuscule d'été ramenait un peu de jour au ciel.

Maintenant que la bourrasque avait passé, déchargeant l'atmosphère du poids qui l'alourdissait, les nuées noires se déchiraient dans la voûte se dispersaient en haillons que le vent achevait de balayer dans tous les sens.

La pluie avait cessé. On n'entendait plus les roulements du tonnerre que là-haut, sur les montagnes, dans la direction de la Turbie.

La mer elle-même, comme épuisée d'efforts, ramenait ses vagues, encore très fortes, mais déjà radoucies. Elles traînaient sur les roches avec l'alanguissement, la lassitude d'une grande violence inutilement dépensée.

Et, soudain, le soleil, dont le disque atteignait l'occident, trouva le sombre amas des vapeurs. En un clin d'œil l'horizon se dégagea, blanchit, et les rayons obliques versèrent un long sourire de consolation sur la côte meurtrie et éplorée.

C'était l'espérance succédant à l'abattement et au deuil.

Charles avait aperçu la grotte trouée au flanc du mamelon. Tout de suite, il avait compris. Cette grotte c'était la retraite préférée de Germaine. Elle y était venue chercher le repos et la fraîcheur; elle s'y était laissé surprendre par l'ouragan. Et c'était en fuyant, en voulant regagner la villa, qu'elle avait été arrêtée par la mer sur cette pointe au ras des flots. C'était